

Le libre-échange

Étant donné que la motion contient les mots «l'intérêt national» et relie cette notion à l'approbation de l'accord, je soutiens respectueusement que le gouvernement lui-même a fait en sorte que des amendements qui n'auraient pas, sinon, été recevables parce qu'ils portaient sur la notion de l'intérêt national, deviennent effectivement recevables.

Cela aurait peut-être été différent si le gouvernement n'avait pas utilisé l'expression «l'intérêt national» dans sa motion. Comme il l'a fait, il ne peut pas prétendre maintenant qu'un amendement visant à définir ou à préciser le concept de l'intérêt national est irrecevable pour une raison quelconque. Je vous exhorte donc, monsieur le Président, à décider que l'amendement est recevable puisqu'il porte sur l'expression «l'intérêt national» que le gouvernement lui-même a insérée dans sa motion, ce qui en fait non plus simplement une motion en vue d'approuver l'accord sur le libre-échange, mais quelque chose de plus important et de plus susceptible d'être modifié que la motion ne l'aurait été autrement.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à ajouter quelques mots à ce que vient de dire le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Bien entendu, nous reconnaissons tous que le gouvernement n'était pas obligé d'insérer les mots «l'intérêt national» dans le texte de sa motion. Comme il a décidé de le faire, il faut se demander ce qu'est l'intérêt national au juste. Le député du Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a proposé une façon de le définir dans son amendement.

Cela devient une question relativement critique parce que la motion pose comme hypothèse que l'accord conclu par les négociateurs du Canada et des États-Unis est effectivement dans l'intérêt national. Je vous rappelle, monsieur le Président, que, pendant le congrès à la direction de son parti avant les dernières élections fédérales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'était publiquement opposé à la notion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis.

M. Andre: Qu'est-ce que cela a à voir avec le recours au Règlement?

• (1550)

M. Riis: Le rapport qu'il y a avec le recours au Règlement, c'est que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a déclaré publiquement qu'il était contre le libre-échange avec les États-Unis. La question dont nous sommes saisis n'a jamais même été débattue au cours de la dernière campagne électorale. Aucun des Canadiens qui ont voté pour le Parti conservateur du Canada ne pouvait savoir que le gouvernement allait conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis.

La question est de savoir sur quoi repose l'hypothèse du gouvernement que c'est dans l'intérêt national. Le député de Winnipeg—Fort Garry essaie de dire que c'est par des élections nationales que l'on détermine où se trouve l'intérêt de la nation dans une société démocratique à régime parlementaire.

C'est une question très grave. Si nous supposons que cet accord commercial est automatiquement dans l'intérêt de la

nation, alors que la question du libre-échange n'a jamais été discutée dans une campagne électorale, on pourrait tout aussi bien supposer le contraire, c'est-à-dire que les électeurs canadiens croyaient que le premier ministre et les ténors de son cabinet étaient contre ce projet puisque cela a été dit publiquement.

Je soutiens que cet amendement non seulement est recevable, mais qu'il est proposé dans le but de tirer au clair une question dont nous reconnaissons tous la très grande importance. Je vous demande, monsieur le Président, de faire preuve de souplesse dans votre décision et de tenir compte du fait que nous en aurions long à dire sur l'admissibilité de la motion dont nous sommes saisis. Mais je vais laisser cela de côté en supposant que ce n'est pas nécessaire. Nous reconnaissons tous l'importance de cette question et la nécessité de tenir un débat approfondi et complet à ce sujet. Chose certaine, nous devons savoir précisément ce que nous débattons. Cet amendement est à tout le moins une tentative en vue de clarifier toute l'affaire.

M. McKenzie: Monsieur le Président, quelqu'un a dit au cours du débat que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) auraient déclaré en 1983 qu'ils étaient contre le libre-échange. La situation a changé complètement depuis 1983. En 1982, le gouvernement libéral a nommé une commission royale chargée d'examiner l'état de l'économie et de faire des recommandations à ce sujet. Cette étude a coûté 24 millions de dollars aux contribuables canadiens. Dans le rapport publié en 1985, on recommandait que le Canada entame des négociations avec les États-Unis en vue d'établir le libre-échange. Le premier ministre et le ministre des Finances ont trouvé matière à réflexion dans le rapport de cette étude, qui a coûté 24 millions de dollars. Beaucoup de gens étaient contre le libre-échange, et beaucoup d'autres n'avaient aucune opinion sur le sujet parce qu'ils n'en savaient absolument rien. Pourtant, après avoir lu le rapport Macdonald, on devient partisan du libre-échange.

Le premier ministre a chargé le comité Flynn-Hockin de tenir des audiences d'un bout à l'autre du pays. En 1986, ce comité opinait que le Canada avait tout à perdre en prenant des mesures de représailles protectionnistes, mais qu'il ne pouvait non plus rester à ne rien faire, compte tenu de sa population faible et dispersée. Il disait que le Canada doit avoir accès aux marchés mondiaux et doit être en mesure de vendre ses produits sur ces marchés s'il veut prospérer. Pour cette raison, le comité recommandait d'entamer des discussions devant aboutir au libre-échange. C'est pourquoi tout le monde a changé d'avis.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) a énoncé certains arguments qui militent à son avis en faveur de la motion. Cela nous éloigne toutefois quelque peu de la question de procédure dont nous discutons.

M. Boudria: Vous êtes indulgent.